

Equal Earth

Représentation claire et reconnaissable des continents et pays

L'adoption de la résolution A/80/L.104, intitulée « Corriger la carte : rééquilibrer la représentation cartographique mondiale et promouvoir une représentation équitable des régions du monde, en particulier de l'Afrique », par l'Assemblée générale des Nations unies, le 4 septembre 2026, avec le soutien de 164 pays, a marqué une étape historique vers une représentation ...



PAGE 3

JUSTICE SOCIALE



Handicap au Togo

Le gouvernement renforce la promotion et la protection des personnes

Promouvoir et protéger les personnes en situation de handicap est important pour garantir l'égalité des droits et bâtir un avenir plus juste. En s'engageant dans cette logique, le Togo ne manque pas d'initiatives. En témoigne l'adoption en Conseil des ministres du projet de loi relatif à la protection ...

PAGES 6&7

EDUCATION



Climat en 2025

Les vagues de chaleur ont perturbé l'apprentissage d'environ 50 millions d'élèves

Tempêtes, inondations et vagues de chaleur ont perturbé la scolarité de plus de 171 millions d'enfants à travers le monde en 2025, soit près d'un élève sur dix, selon une nouvelle analyse publiée le 10 septembre 2026 ...

PAGE 10



Éducation au Togo / Rentrée scolaire 2026-2027

Chiffres clés d'une école en pleine mutation

Près de 3 millions d'élèves ont repris le chemin des classes au Togo, le lundi 14 septembre 2026, sur toute l'étendue du territoire national. A l'occasion de cette nouvelle rentrée ...

PAGE 11

DERNIERES HEURES

Togo : 2 107 élèves-professeurs achèvent leur formation dans les ENFPE

Au Togo, la troisième promotion des élèves-professeurs des Écoles normales de formation des professeurs d'écoles (ENFPE) a achevé son parcours de formation. La remise des diplômes s'est déroulée en fin de semaine dernière dans les six établissements d'Adéta, Dapaong, Mango, Notsè, Sotouboua et Tabligbo. Au total, 2 107 élèves-professeurs ont conclu ces deux années d'apprentissage consacrées au développement de compétences pédagogiques et professionnelles nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant.

Lors de la cérémonie à l'ENFPE d'Adéta, le ministre de l'Éducation nationale, Mama Omorou, a rappelé la responsabilité qui leur incombe : « L'État vous confiera ce qu'il a de plus précieux : l'avenir de ses enfants. » Cette promotion vient ainsi renforcer les ressources humaines des écoles publiques. Un concours est annoncé pour leur intégration dans le corps enseignant, conformément aux engagements gouvernementaux.

Parallèlement, la quatrième promotion poursuit sa formation, tandis que le recrutement de la cinquième a été lancé. À travers ces initiatives, l'exécutif entend améliorer la qualification des enseignants et contribuer à la qualité du système éducatif national.

FINANCES

Dangote Petroleum Refinery

L'introduction en Bourse atteint 68,6 % des souscriptions attendues

L'introduction en bourse de Dangote Petroleum ...

PAGE 8

Éducation

CBI Togo soutient les « Vacances utiles »

Coris Bank International Togo (CBI Togo) a accompagné, le vendredi 28 août 2026, les activités des « Vacances utiles » organisées à Bè Souza-Nétimé par le Comité de développement de quartier (CDQ). À cette occasion, la banque a remis des fournitures scolaires aux élèves participants. Cette contribution vise à aider les bénéficiaires à mieux préparer la prochaine rentrée académique, tout en soutenant une initiative consacrée à l'occupation utile ...



PAGE 12

 SOMMAIRE	Facturation électronique certifiée Les entreprises togolaises se préparent à la réforme  P 5	Dangote Petroleum Refinery L'introduction en Bourse atteint 68,6 % des souscriptions attendues  P 8	Climat et éducation en 2025 Les vagues de chaleur ont perturbé l'apprentissage d'environ 50 millions d'élèves  P 10
--	---	---	--

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

À Sokodé, Wouroudjobo Wassila trouve son épanouissement dans un petit commerce de proximité

Après de longues années consacrées aux tâches ménagères et à la vie familiale, Wouroudjobo Wassila a choisi de se lancer dans la revente de petits poissons. À Sokodé, son activité reste modeste et sa clientèle se compose principalement de ses voisins. Mais derrière ce petit commerce se trouve une évolution importante dans sa vie : disposer d'une activité à elle, gagner progressivement en autonomie et contribuer, selon ses moyens, aux besoins de son foyer. Allons à la rencontre de Wouroudjobo Wassila dans ce nouveau numéro de la rubrique « Echos des bénéficiaires du FNFI ».

Pendant longtemps, Wouroudjobo Wassila a consacré l'essentiel de son temps aux tâches ménagères et à sa famille. Sans activité génératrice de revenus, elle dépendait principalement des ressources de son mari. Cette situation ne l'empêchait pas de nourrir l'envie de faire quelque chose par elle-même, de travailler et de disposer d'un revenu personnel. Elle a finalement choisi la revente de petits poissons,

une activité qu'elle pouvait démarrer avec des moyens limités. « Avant, je restais beaucoup à la maison. Aujourd'hui, je suis contente de pouvoir faire une activité qui m'occupe et qui me permet aussi de gagner un peu d'argent », confie-t-elle.

À Sokodé, Wassila mène un petit commerce de

encore limitée, mais elle connaît progressivement les habitudes de ses voisins et s'efforce de répondre à leurs besoins. Les ventes se font à une échelle modeste, sans grandes quantités ni moyens importants. Pourtant, cette activité lui permet d'apprendre à organiser ses achats, à gérer son capital et à suivre

petit à petit. Ce qui me plaît, c'est de savoir que j'ai maintenant quelque chose à faire par moi-même », explique-t-elle.

Le crédit APSEF, un appui pour poursuivre son activité

Pour soutenir son commerce, Wouroudjobo Wassila a bénéficié du produit Accès des Pauvres aux Services Financiers (APSEF) du FNFI. Elle a d'abord reçu un crédit de 30 000 FCFA, puis un second financement de 50 000 FCFA. Ces deux appuis lui ont permis de renforcer ses achats et de poursuivre la revente de petits poissons. Pour une activité de cette taille, ces montants représentent un soutien utile, car ils lui donnent la possibilité de disposer de marchandises et de continuer à travailler avec un peu plus de marge. « Avec les crédits, je peux acheter les petits poissons pour les revendre. Cela m'aide à poursuivre mon activité et à ne pas toujours attendre l'argent de quelqu'un avant de pouvoir travailler », souligne-t-elle.

Aujourd'hui, la principale

satisfaction de Wassila ne se mesure pas à la taille de son commerce, mais au changement que cette activité a introduit dans sa vie. Après plusieurs années passées à dépendre principalement des revenus de son mari, elle se sent désormais plus active et plus épanouie. Elle sait que son commerce doit encore progresser, que les bénéfices restent limités et que les quantités vendues peuvent augmenter avec le temps. Elle préfère avancer progressivement, en consolidant ce qu'elle a déjà commencé. « Je suis fière parce que je ne suis plus seulement à la maison. J'ai une petite activité et je peux aussi participer, selon mes moyens, aux besoins de ma famille. Je souhaite continuer à vendre et développer doucement mon commerce », affirme-t-elle. À travers son expérience, Wassila montre qu'un petit financement peut accompagner un changement important : celui de passer de l'envie d'entreprendre à une activité réelle, même modeste, mais porteuse de dignité et d'autonomie.



Wouroudjobo Wassila

proximité. Elle achète les petits poissons pour les revendre principalement aux habitants de son quartier. Sa clientèle est

ses recettes. « Je connais surtout mes voisins comme clients. Je vends selon les moyens que j'ai et j'essaie de continuer

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



	Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC Edité par DIRECT MEDIA RCCM N° TG_LOM 2015 B 1045 BP : 30117 Lomé - Togo Tél : (+228) 97 87 12 42 Facebook: togomatin E-mail : atogomatin@gmail.com Site web: www.togomatin.tg Tw: @togomatin1 Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper	Directeur de publication : Motchosso Kodolakina Secrétaire de rédaction : Edy Alley Responsable web: Carlos Amevor Comité de rédaction: Françoise Dasilva	Alexandre Wémima Edem Dadzie Caleb Akponou Affo-Djèlè Alarba Responsable administrative, financière et commerciale: Amah Essognim	Graphiste: Eros Dagoudi Imprimerie: Direct Print Distribution : TogoMatin Tirage : (2000 exemplaires)
---	--	--	--	--

Equal Earth

Représentation claire et reconnaissable des continents et pays

L'adoption de la résolution A/80/L.104, intitulée « Corriger la carte : rééquilibrer la représentation cartographique mondiale et promouvoir une représentation équitable des régions du monde, en particulier de l'Afrique », par l'Assemblée générale des Nations unies, le 4 septembre 2026, avec le soutien de 164 pays, a marqué une étape historique vers une représentation plus précise, équilibrée et équitable du monde.

Mais au-delà du vote lui-même, une question importe désormais : pourquoi cette résolution est-elle importante ? Pendant des siècles, la projection de Mercator a façonné la manière dont des générations ont visualisé le monde. Développée en 1569 principalement pour la navigation maritime, elle reste utile à cette fin. Toutefois, lorsqu'elle est utilisée comme représentation générale du monde, elle crée d'importantes distorsions, notamment dans la manière dont les différentes régions sont visuellement représentées les unes par rapport aux autres.

Cela a influencé la manière dont les continents et les pays ont été perçus au fil des générations. L'un des exemples les plus évidents est la représentation de l'Afrique et du Groenland. Sur la projection de Mercator, ils peuvent sembler relativement

comparables, alors qu'en réalité, l'Afrique est environ quatorze fois plus vaste que le Groenland. Cet exemple illustre une question plus large : la manière dont le monde est représenté compte.

Vers une représentation plus fidèle du monde

La résolution n'interdit pas la projection de Mercator et n'impose pas non plus une carte unique à tous



Le professeur Robert Dussey (au micro)/Crédit photo : diplomatie.gouv.tg

les pays et institutions. Elle encourage plutôt les gouvernements, les établissements d'enseignement, les organisations internationales, les médias et les entreprises technologiques à utiliser des projections cartographiques offrant une représentation plus fidèle du monde, notamment lorsque les proportions géographiques relatives sont importantes. La projection Equal Earth, développée en 2018, offre une telle alternative. Elle préserve les rapports proportionnels entre les superficies terrestres

tout en maintenant une représentation claire et reconnaissable des continents et des pays. Aucune carte plane ne peut reproduire parfaitement une planète sphérique. Chaque projection implique des choix et des compromis.

Pourquoi la représentation est importante

Les cartes ne sont

dans le domaine de l'éducation, où les cartes contribuent à façonner la première compréhension qu'un enfant a de la planète. Cela compte également dans la diplomatie, la coopération internationale, les médias, la recherche et la communication numérique, où la représentation visuelle peut influencer la perception de la géographie, des ressources, de la population, de l'importance environnementale et de la pertinence stratégique.

Un enjeu de portée mondiale

Bien que l'Afrique soit au cœur de l'initiative #CorrectTheMap, la portée de cette résolution est mondiale. L'Amérique du Sud, certaines parties de l'Asie, des Caraïbes et de l'Océanie sont également concernées par les distorsions présentes dans les cartes du monde traditionnelles. Promouvoir des représentations cartographiques plus fidèles contribue donc à une meilleure compréhension de la planète dans son ensemble. L'initiative #CorrectTheMap s'inscrit dans une vision politique portée avec constance par Faure Essozimna Gnassingbé, président du Conseil togolais. Cette orientation a permis au Togo de faire de la question de la représentation cartographique un véritable axe diplomatique, porté progressivement aux niveaux continental et

international.

De l'adoption à la mise en œuvre

L'adoption de la résolution constitue une étape importante, mais elle ouvre également une nouvelle phase. Les gouvernements, les organisations internationales, les systèmes éducatifs, les éditeurs, les médias et les plateformes numériques ont désormais l'occasion de reconsidérer la manière dont le monde est représenté dans les salles de classe, les publications et les environnements numériques. En portant l'initiative #CorrectTheMap au nom du groupe africain, avec le soutien de l'Union africaine, le Togo a contribué à mobiliser un large soutien au sein de la communauté internationale en faveur d'une représentation cartographique plus fidèle et équitable du monde.

La carte a été corrigée.

La prochaine étape consiste à veiller à ce que la manière dont l'on représente, enseigne et comprend le monde reflète ce progrès. Parce qu'une représentation plus fidèle du monde contribue également à une compréhension plus juste de celui-ci. Comme l'a souligné le professeur Robert Dussey, chef de la diplomatie togolaise, « Notre responsabilité commence maintenant ».

Edem Dadzie

Relecture de la loi sur l'état civil

Les transformations de l'environnement national et international au cœur des réflexions

Le ministère de l'Administration territoriale, de la Gouvernance locale et des Affaires coutumières (MATGLAC) a ouvert, le mercredi 8 septembre 2026, un atelier technique de renforcement des capacités des membres de la Cellule d'appui à la relecture de la loi relative à l'état civil au Togo.

Organisée sur trois (03) jours, cette rencontre vise à doter les participants des outils méthodologiques nécessaires pour accompagner

efficacement le processus de réforme du cadre juridique de l'état civil. L'atelier fait suite au lancement officiel, le 21 août dernier, des travaux de relecture de la loi n°2009-010 du 11 juin 2009 relative à l'organisation de l'état civil au Togo. Il bénéficie de l'appui technique et financier de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), avec une contribution technique de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA). La rencontre a été



Photo de famille des participants (Crédit photo : territoire.gouv.tg)

officiellement ouverte par le docteur Ballé Lotiyé, conseiller technique du ministre de l'Administration

territoriale, de la Gouvernance locale et des Affaires coutumières, représentant le ministre.

Dans son discours, il a rappelé que l'état civil constitue « la première porte d'entrée dans la citoyenneté juridique ». Il permet d'établir les faits essentiels de la vie, de sécuriser l'identité des personnes, de faciliter l'accès aux droits et aux services publics et de fournir à l'État des données indispensables à la planification du développement. Selon lui, la relecture de ...

Suite à la page 4

Les transformations de l'environnement national et international au cœur des réflexions

Pour le directeur de l'Administration territoriale et des Frontières, Kadanga Patchassi, la relecture de

la loi s'impose au regard des évolutions intervenues depuis son adoption en 2009 notamment la décentralisation avec la naissance des 117 communes. Il a aussi évoqué les difficultés rencontrées dans l'application de certaines dispositions et les mutations liées à la digitalisation des services publics.

La nouvelle réflexion devra ainsi prendre en compte les transformations de l'environnement national et international, notamment la digitalisation de l'état civil, l'interopérabilité des systèmes, la sécurisation de l'identité, la protection des données à caractère personnel et la nécessité de disposer de statistiques

Pour Mme Tchitou Ibilola, personne ressource de la CEA, cet accompagnement vise à permettre aux acteurs togolais d'établir un diagnostic de haut niveau et d'identifier les leviers d'amélioration du cadre juridique, tout en conciliant les standards internationaux avec les réalités nationales. De son côté, le docteur Wéla Mazamesso, maître de conférences agrégé de droit public, consultant chargé

de la mission, a insisté sur le caractère participatif du processus. La collecte des données devra notamment concerner les demandeurs, les producteurs et les utilisateurs des actes d'état civil, afin de mieux cerner les difficultés rencontrées et les attentes des différents acteurs. Les informations recueillies permettront d'établir un diagnostic sur la mise en œuvre de la loi de 2009, avant la formulation de recommandations et des orientations pour la réforme. À terme, le processus devra aboutir à des propositions de réforme soumises à l'appréciation des autorités et des parties prenantes, avant la rédaction et la

À travers cette démarche, le MATGLAC entend contribuer à la construction d'un système d'état civil moderne, accessible, fiable, inclusif et résilient, capable de répondre aux besoins des citoyens et aux exigences de l'administration publique. La réforme ambitionne ainsi de renforcer la reconnaissance et la sécurisation de l'identité juridique de chaque personne et de faire de l'état civil un véritable outil de protection des citoyens, de bonne gouvernance et de planification du développement.

TM

SIGNIFICATION DE LETTRE

COPIE

Le 10 décembre vingt-six (2026)
 Le Jeudi, 16 juillet à 16 heures 58 minutes

A la requête de la **Compagnie Financière Africaine (COFINA) SA** avec Conseil d'Administration, au capital social de 1 500 000 000 FCFA, enregistrée comme SFD sous le numéro T/1/GFLM/2019/257 A, agréée par arrêté n°036/ME/SG/CAS-IMEC, ayant son siège social à Lomé, 21 Boulevard du 13 Janvier, Kodjoviakopé Lomé-Togo, représentée par son Directeur Général Monsieur Kossi Mawuli KOVE demeurant et domicilié audit siège social ;

Nous SCP ABIGNO, Titulaire d'un Office d'Huissier de Justice près la Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance de Lomé, nos parrains : 1. Philippe Cornu, 2. Jean-Louis Pons, 3. Jean-Louis Pons

Avons signifié en tête des présentes et laissé à :

La société H-PAMT SARL U ayant son siège social à **BAGUIDA**, représentée par son gérant **Monsieur DAKLOU KOMLAN XOLALI**, demeurant et domicilié audit siège social, tel : 90 86 7098, où étant et parlant à : *Le numéro du gérant 9086 7098 étant inaccessible et les bureaux fermés nous avons procédé à l'affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Commerce de Lomé conformément à l'article 58 du Code de Procédure civile et copie insérée dans le journal TOGO MATIN.*

L'original de la lettre en date du 06 juillet 2026 signée par la **Compagnie Financière Africaine (COFINA) SA**, représentée par son Directeur Général, référencée N/Réf : CFNTG/JUR/ADJ/5978/2026, ayant en objet : « Invitation à un arrêté de compte contradictoire », commençant par :
 « Monsieur,

Par acte notarié en date du 10 Février 2025, vous avez bénéficié d'un concours financier de la **COMPAGNIE FINANCIERE AFRICAINE (COFINA Togo SA)**, d'un montant **Huit millions (8 000 000) Francs CFA** principal, sur une durée de Quinze (15) mois ... »

Et terminée par :

« Dans l'attente d'une prompte réaction de votre part, nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos meilleures salutations »

La présente signification est faite à toutes fins utiles que de droit ;

SOUS TOUTES RESERVES

Et nous lui avons étant et parlant comme ci-dessus, laissé l'original de la lettre ci-dessus en date du 06 juillet 2026 ainsi que copie du présent exploit dont le coût est de _____ **FCFA**.

CHUSSI

Cofina
Groupement Financier
Crédit à l'investissement pour les PME et les artisans

Lomé, le 06 Juillet 2026

H-PAMT SARLU
BAGUDA
Tel : 90 86 70 98
Lomé-TOGO

Par lettre au porteur avec avisé de réception

N.Ref : CFNTG/JUR/ADJ/5978/2026

Affaire : COFINA TOGO SA
C/
H-PAMT SARLU
Représentée par Monsieur DAKLOU KOMLA XOLALL

Objet : Invitation à un arrêté de compte contradictoire

Monsieur,

Par acte notarié en date du 10 Février 2025, vous avez bénéficié d'un concours financier de la COFINA Togo SA, d'un montant **Huit millions (8 000 000) Francs CFA principal, sur une durée de Quinze (15) mois.**

En couverture du remboursement de ces facilités, vous avez offert les garanties ci-après :

- Dépôt de garantie et compte de réserve du service de la dette (GG+CRSD) à hauteur de 1 200 000 FCFA soit 15% du montant proposé.
- Caution personnelle et solidaire de Monsieur DAKLOU Kokou Clarisse, de Monsieur ISSAH Noutrou et de Monsieur DAKLOU Komla Xolali.
- Engagement de domiciliation : Flux crédetes mensuels minimum de 300% de l'échéance.
- Dépôt libre de documents administratifs d'un inscruible.
- Constitution d'un PEP mensuel de 73 611 FCFA.
- Signature de Convention de crédit
- Signature du Billet à ordre

Malheureusement, après avoir retiré les fonds mis à votre disposition, vous n'avez plus respecté votre obligation de remboursement du prêt conformément à l'échéancier établi.

Nos différents échanges et correspondances portant sur le remboursement de vos engagements dans nos livres sont demeurés sans suite à ce jour ; de plus, vous êtes en situation et les échéances échues et impayées se chiffrent à la somme de **Sept millions neuf cent huit mille sept cent vingt-neuf (7 908 529) F CFA** en principal, sous réserves des intérêts et pénalités à échoir.

Aussi par la présente, nous vous informons que nous procéderons à la dénonciation de la convention de crédit et nous vous invitons à vous rapprocher du Département juridique (Madame MESSANGAN Minille), Tel : 92 11 63 33, mirille.messangan@cofinacorp.com, dans les locaux de la Direction Générale de COFINA sise à Kodjoviakopé, pour l'arrêté contradictoire de vos comptes ainsi qu'un règlement amiable.

Nous joignons à la présente le relevé de votre compte pour qu'au cas où vous ne pourriez pas vous présenter, que vous puissiez le cas échéant présenter vos observations y afférents dans un délai d'un (01) mois à compter de la réception de la présente.

Fonction : Directeur Général Adjoint
Nom : H-PAMT SARLU
Adresse : Lomé, Togo
Téléphone : +228 90 86 70 98
Email : h.pamt.sarlu@cofinatogo.tg

Approuvé par : [Signature]
Fonction : [Titre]
Nom : [Nom]

Tel : +228 90 86 70 98
Email : h.pamt.sarlu@cofinatogo.tg

Bceao

Les tensions géopolitiques fragilisent les perspectives économiques de l’Uemoa

Le Comité de politique monétaire (CPM) de la Banque centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest (Bceao) a tenu, le mercredi 9 septembre 2026 à Dakar, sa troisième réunion ordinaire de l’année. Les travaux ont porté sur la politique monétaire conduite durant les 8 premiers mois, les risques pesant sur les perspectives économiques, le rapatriement des recettes d’exportation et la situation du système bancaire à fin juin.

Au centre des échanges figurait le rapport sur la politique monétaire. Le document examine l’évolution de l’environnement économique international et interne, ainsi que les perspectives à court terme des économies de l’Union. Il identifie également les menaces susceptibles d’affecter ces prévisions et propose, au besoin, des mesures d’ajustement. La session s’est déroulée dans un contexte

international marqué par de « fortes incertitudes », notamment en raison des tensions au Moyen-Orient et des perturbations des chaînes



Rencontre du CPM

d’approvisionnement énergétiques. Selon le Fonds monétaire international (FMI), ces crises ont conduit à revoir à la baisse la croissance mondiale attendue en 2026, désormais estimée à 3%, contre 3,1% dans les projections d’avril. L’inflation mondiale devrait, pour sa part, atteindre

4,7% en 2026, après 4,1% en 2025, sous l’effet de la hausse des prix de l’énergie. Dans l’Uemoa, sept des huit Etats membres ont relevé les prix des carburants.

Cette situation a pesé sur les coûts du transport, du logement et de plusieurs produits alimentaires, dont la viande, le poisson et les légumes.

Les finances publiques restent également sous pression. Le déficit budgétaire global des Etats membres s’est établi

à 3,4% du PIB au premier semestre 2026, contre 3,2% un an plus tôt. Les projections annuelles ont été revues à la hausse, en raison notamment

assouplies au deuxième trimestre, grâce à une liquidité bancaire confortable et à la baisse de 25 points de base des taux directeurs, décidée le 4 mars et entrée en vigueur le 16 mars 2026. Le taux directeur principal est ainsi passé de 3,25% à 3%. Les crédits au secteur privé ont progressé de 6,6% à fin juin, après 6% à fin mars.

A l’ouverture, le gouverneur Jean-Claude Kassi Brou a indiqué que « le taux d’inflation de l’Union est ressorti à 0,4 % en glissement annuel au deuxième trimestre 2026, après -0,2 % au trimestre précédent ». Il a précisé qu’il avait atteint 1,2% en juillet et 1,7% en août, confirmant la remontée progressive des tensions sur les prix. Ces données appellent une vigilance accrue des autorités monétaires ouest-africaines.

E.A

Facturation électronique certifiée

Les entreprises togolaises se préparent à la réforme

Au Togo, la Facturation électronique certifiée (FEC) se prépare à entrer progressivement dans les pratiques des entreprises. À Lomé, une cinquantaine d’opérateurs économiques ont été sensibilisés aux contours de cette réforme lors de la 11e édition du Petit-Déjeuner du Conseil national du patronat du Togo (CNP-Togo).

Placée sous le thème « La facturation électronique au Togo : anticiper la réforme avec l’OTR », la rencontre a permis au secteur privé d’obtenir des précisions sur le dispositif et d’exprimer ses interrogations sur sa mise en œuvre. Introduite par la Loi de finances 2026, la FEC doit faire évoluer la facture, désormais conçue comme une donnée électronique sécurisée, dont l’authenticité, l’intégrité et la traçabilité devront pouvoir être vérifiées à chaque étape de son traitement.

Une simple facture au format PDF ne suffira

plus. Le document devra comporter plusieurs éléments destinés à garantir son authenticité et son intégrité, notamment un QR code, un numéro unique et une empreinte numérique, appelée « hash



Photo de famille du CNP

». Les factures devront également être conservées électroniquement pendant dix ans.

Pour l’administration fiscale, le dispositif doit notamment améliorer le suivi des transactions, fiabiliser les informations relatives aux opérations des

entreprises et sécuriser la collecte de la TVA et des recettes publiques.

Les entreprises devront, de leur côté, adapter leurs outils et méthodes. Elles pourront utiliser la plateforme nationale ou

délivrance de la facture au client.

L’anticipation apparaît ainsi comme un enjeu central pour les opérateurs économiques, appelés à mesurer les changements

comptables. Les services commerciaux, financiers, fiscaux et informatiques devront également intégrer ces nouvelles exigences.

Pour le CNP-Togo, la poursuite du dialogue avec l’administration fiscale demeure nécessaire afin de prendre en compte les préoccupations du secteur privé pendant la préparation et le déploiement de la FEC. Cette concertation doit contribuer à faciliter l’appropriation de la réforme et à limiter les difficultés liées à l’adaptation des systèmes existants. À terme, cette réforme doit transformer la production, la sécurisation, la transmission et la conservation des factures, dans le cadre d’une fiscalité davantage numérisée, avec des procédures plus sécurisées et une meilleure circulation des données entre les entreprises et l’administration, pour accompagner durablement cette transformation fiscale nationale en cours.

E. A

Handicap au Togo

Le gouvernement renforce la promotion et la protection des personnes

Promouvoir et protéger les personnes en situation de handicap est important pour garantir l'égalité des droits et bâtir un avenir plus juste. En s'engageant dans cette logique, le Togo ne manque pas d'initiatives. En témoigne l'adoption en Conseil des ministres du projet de loi relatif à la protection et à la promotion des personnes handicapées. À travers ce dossier, nous faisons un retour sur les engagements du gouvernement pour ces couches vulnérables.

Selon le Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5) mené en 2022, la prévalence du handicap au Togo est estimée à 10,73 % de la population générale. Pis, l'on estime à plus de 600 000 les personnes vivant avec un handicap léger ou grave. Un chiffre en augmentation de 1,6 % par rapport au recensement de 2010. De ce qui précède, il ressort donc que les personnes en situation de handicap constituent une part importante de la population qui pourrait contribuer au développement du pays. Mais à la seule condition qu'elles bénéficient de l'accompagnement adéquat.

Conscientes de cette réalité, les autorités togolaises s'emploient, depuis quelques années, à promouvoir un développement plus inclusif avec un focus sur ces personnes. En s'inscrivant dans cette logique, le gouvernement vient de franchir une nouvelle étape. En Conseil des ministres, le lundi 7 septembre 2026, sous la présidence du président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, le gouvernement a adopté le projet de loi relatif à la promotion et la protection des personnes handicapées.

Pour le gouvernement, les personnes handicapées constituent une composante importante de la société et contribuent, à travers leur participation à la vie économique, sociale et citoyenne, au développement du pays. Sauf qu'en dépit de leur contribution : « Elles restent

toutefois confrontées à des difficultés liées notamment à l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi et aux services sociaux, ainsi qu'à des situations de stigmatisation et de discrimination ».

Pour rectifier le tir, le nouveau projet de loi vient renforcer les dispositions relatives à la santé, à l'éducation, à la formation professionnelle, à l'accessibilité et à la mobilité au travail et à l'emploi de ces personnes. Aussi vient-il renforcer leur protection sociale et leur participation à la vie publique et politique. Au-delà, le projet de loi prévoit également des mesures de protection particulières en faveur des femmes et des enfants handicapés et vient consolider l'engagement du Togo en faveur d'une société plus inclusive et équitable.

Un engagement de longue date

L'engagement du Togo pour la promotion et la protection des droits des personnes en situation de handicap ne date pas d'aujourd'hui.

En s'inscrivant en droite ligne des engagements des plus hautes autorités, l'Assemblée nationale a adopté, en mai 2026, le projet de loi autorisant la ratification du Protocole africain relatif aux droits des personnes handicapées. À travers ce texte qui consacre ces personnes comme des sujets de droits à part entière, le Togo consolide ainsi les engagements pris lors de la Convention des Nations unies ratifiée en 2011.

Promouvoir l'employabilité

Longtemps marginalisées, les personnes en situation de handicap bénéficient aujourd'hui de dispositifs concrets grâce à la politique publique visant à renforcer leur autonomie économique et leur participation active à la vie professionnelle. Des initiatives récentes démontrent que l'inclusion devient progressivement une réalité tangible, faisant de l'accès au travail un levier discret mais déterminant du développement national. Au-delà de l'emploi, la dynamique traduit une volonté de reconnaître

pleinement les droits des personnes en situation de handicap et de leur offrir les moyens de contribuer activement à l'économie et à la société. Les programmes et projets exécutés illustrent ainsi une démarche cohérente et ambitieuse, où chaque citoyen peut trouver sa place, indépendamment de

socioprofessionnelle des personnes handicapées (PAISPH), lancé à Kara en 2023, a permis, à fin 2025, la formation de plus de 6000 personnes en situation de handicap et l'intégration professionnelle de 150 d'entre elles dans le secteur formel, offrant des perspectives d'emploi durable et stable.

couche sociale prend forme à travers des actions en sa faveur, avec une volonté de la replacer au centre du jeu. Le Projet d'appui à l'insertion socioprofessionnelle des personnes handicapées au Togo (PAISPHT) est l'un des outils employés. En juin 2024, le gouvernement a engagé une opération de distribution de kits



Faure Gnassingbé saluant le président de la FETAPH

ses capacités physiques.

Depuis la ratification de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées en 2011, le gouvernement a inscrit l'inclusion de ces dernières parmi les priorités nationales. Les Feuilles de route gouvernementales 2020-2025 puis 2026-2031 constituent un cadre stratégique solide, visant à faciliter leur accès au travail et à renforcer leur autonomie économique, tout en promouvant une société plus juste et équitable.

Pour ce faire, plusieurs projets structurants sont déployés, l'année 2023 constituant un tournant décisif.

Le projet Avance-Togo s'attache à renforcer la résilience des femmes et des jeunes vivant avec un handicap, en particulier face aux défis de l'accessibilité et du changement climatique. Dans l'ensemble, le projet prévoit de toucher 1 775 personnes, dont 50 % de femmes, sur la période 2024-2027.

Le Projet d'appui à l'insertion

Les initiatives susmentionnées sont soutenues par des actions régulières de sensibilisation et de formation. En 2025, Handicap International a sensibilisé près de 57 428 personnes sur l'importance de l'inclusion des enfants en situation de handicap. Pour encourager le secteur privé à recruter des personnes en situation de handicap, le gouvernement, à travers l'Office togolais des recettes (OTR), a mis en place des mesures d'incitation dans la loi de finances 2026. Un crédit d'impôt de 120 000 FCFA par an est accordé à toute entreprise privée qui recrute une personne handicapée, à compétences égales. Une discrimination positive qui a pour objectif de renforcer l'emploi de ces personnes.

Des actions concrètes

Dans les politiques publiques contemporaines, l'inclusion sociale s'incarne dans des dispositifs concrets, mesurables et orientés vers la transformation des conditions de vie. Au Togo, l'engagement pour cette

de matériel d'installation professionnelle dans plusieurs régions du pays, sous la coordination du ministère de l'Action sociale. Le processus a débuté dans la région de la Kara, où 125 personnes en situation de handicap ont reçu des équipements complets adaptés à leurs activités professionnelles. Répartis entre 25 corps de métier, ces kits visent à favoriser l'accès au travail indépendant, à renforcer les capacités productives et à encourager la création de revenus durables.

Au-delà des outils de travail, l'initiative intègre une dimension d'accompagnement plus large. Pas moins de 180 technologies d'assistance ont été mises à disposition des bénéficiaires afin d'améliorer leur mobilité et de faciliter leur participation à la vie socioéconomique. Cette double approche, économique et fonctionnelle, traduit une compréhension plus globale des obstacles auxquels sont confrontées les personnes handicapées.

Impact des actions

En donnant à ces citoyens les moyens de travailler, le programme transforme leur position dans la société. Il ne s'agit plus seulement d'assistance sociale, mais d'un processus d'autonomisation.

L'accès à un métier, même à petite échelle, permet de rompre avec la dépendance économique, de restaurer la confiance en soi et de renforcer la reconnaissance sociale. Dans de nombreux cas, l'activité génératrice de revenus devient un levier de stabilité familiale. Elle permet de contribuer aux charges du foyer, d'accéder à une certaine sécurité financière et de participer, à son niveau, à la dynamique économique locale.

L'investissement consenti, estimé à près d'un milliard de francs CFA, traduit également une volonté politique de structurer durablement cette inclusion. Le caractère progressif de l'opération, appelée à s'étendre à l'ensemble des régions du pays, renforce l'idée d'une politique nationale et non d'initiatives isolées.

Mais l'un des effets les plus significatifs de ces actions reste moins visible : le changement de regard sur le handicap. En intégrant les personnes concernées dans des dispositifs productifs, la société évolue vers une perception moins assistancielle et plus participative. Le handicap n'est plus seulement perçu à travers le prisme de la vulnérabilité, mais aussi à travers celui des compétences, des savoir-faire et des contributions possibles à la vie collective. Cette évolution est essentielle parce que l'inclusion ne se limite pas à l'accès aux équipements ou aux aides techniques. Elle repose aussi sur la capacité d'une société à reconnaître pleinement la place de chacun. À travers le PAISPHT et les initiatives similaires, le Togo engage ainsi un pas où l'insertion socioprofessionnelle devient un outil de dignité.

Des personnes malvoyantes en ligne de mire

L'engagement en faveur des personnes malvoyantes et non voyantes trouve son essence au Togo dans une vision plus

large de justice sociale. Les pouvoirs publics s'efforcent de garantir des conditions de participation à la vie nationale, indépendamment des limitations physiques auxquelles elles font face. Dans le domaine éducatif, par exemple, plusieurs actions sont mises en place pour favoriser l'accès au savoir. Des établissements spécialisés accueillent des élèves présentant un handicap visuel et leur offrent un encadrement pédagogique adapté. L'utilisation du braille, l'acquisition de matériels didactiques spécifiques et la formation d'enseignants qualifiés contribuent à améliorer la qualité de l'apprentissage.

Au-delà de l'école, des programmes de formation professionnelle permettent à de nombreux bénéficiaires de développer des compétences pratiques dans divers domaines. Ces initiatives visent à renforcer l'autonomie des personnes concernées et à faciliter leur insertion dans le tissu socioéconomique, élément essentiel de leur devenir.

Le programme de couverture santé des élèves, désormais intégré à l'Assurance maladie universelle (AMU) sous l'appellation School AMU, prend également en charge les élèves présentant un handicap visuel. À fin janvier 2025, il a mobilisé 356 millions de francs CFA et s'adresse aux élèves des établissements publics, de la maternelle au secondaire, avec une prise en charge plafonnée à 30 000 FCFA par élève et par an.

Il couvre leurs consultations, hospitalisations, analyses médicales, pharmacie et interventions de petite chirurgie dans les formations sanitaires publiques agréées. À la date susmentionnée, 213 411 feuilles de soins avaient déjà été utilisées, selon l'Inam.

Activités rémunératrices Parallèlement, des projets d'appui aux activités génératrices de revenus sont mis en œuvre pour encourager l'entrepreneuriat et l'indépendance financière des adultes. Grâce à l'accompagnement technique et à l'accès

à des mécanismes de financement adaptés, plusieurs personnes présentant un handicap visuel parviennent aujourd'hui à lancer ou développer leurs propres activités. L'action publique s'appuie en outre sur la collaboration avec les organisations de la société civile et les associations spécialisées dans la défense des droits des personnes handicapées.

Prenant le cas de la cataracte, principale cause de cécité, une campagne dénommée « Zéro cataracte » permet au pays d'améliorer la prise en charge, d'inclure les chirurgies et de distribuer des verres correcteurs pour améliorer la qualité de vie des personnes concernées. Entre 2022 et 2023, plus de 17 000 cas de cataracte ont été pris en charge, incluant la fourniture de verres

s'imposent

Nonobstant les avancées enregistrées par le Togo dans la promotion et la protection des personnes en situation de handicap, les défis n'en demeurent pas moins. Ces derniers sont surtout relatifs à l'accès à l'emploi, l'éducation et la santé.

Selon le Système des Nations unies au Togo, les personnes en situation de handicap font face à un taux d'inactivité et de chômage supérieur à la moyenne. Pis, il ressort que les candidats qualifiés en situation de handicap subissent des barrières à l'embauche et réclament des mesures de recrutement dérogatoires adaptées.

L'absence d'aménagement des postes de travail, souvent non adaptés à ces personnes, freine l'intégration en entreprise et participe à accentuer leur vulnérabilité.

dû aux outils pédagogiques et à la faible vulgarisation de la langue des signes sur l'ensemble du territoire.

Au niveau des infrastructures et du transport, la très faible accessibilité restreint l'autonomie des personnes à mobilité réduite.

Sur un autre plan, la fracture numérique participe à renforcer les inégalités. L'accès aux Technologies de l'information et de la communication (TIC) est entravé par l'analphabétisme, le coût et des outils non adaptés pour les déficients auditifs ou intellectuels.

Aussi, les équipements non adaptés et le peu de personnel médical suffisamment formé renforcent les difficultés d'accès des femmes handicapées aux services de santé. La persistance des préjugés sociaux et la stigmatisation dans



La ministre de l'Action sociale remettant du matériel



Un don du gouvernement aux personnes en situation de handicap

correcteurs. À travers ses projets et programmes phares, le pays se mobilise contre ces maux afin que chaque citoyen, quelles que soient ses capacités, puisse contribuer pleinement au progrès collectif.

Relever les défis qui

Pour le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef-Togo), l'accès à l'éducation inclusive reste difficile pour de nombreux enfants en situation de handicap au Togo en raison du manque de ressources. Cette situation est renforcée par un déficit d'apprentissage

la communauté y jouent également leur partition. Et c'est face à ces difficultés que le gouvernement a adopté en Conseil des ministres le projet de loi relatif à la protection et la promotion des personnes handicapées.

Caleb Akponou



SIGNIFICATION DE LETTRE

Le 14 août 2026

Ex le Mardi, 15 septembre à 09 heures 36 minutes



Monsieur NOLI Komi Dogbede

Président de la Compagnie Financière Africaine (COFINA) SA

15, rue de la Liberté, Lomé, TOGO

Avons signifié en tête des présentes et laissé à :

Monsieur NOLI Komi Dogbede, demeurant et domicilié à Lomé, quartier Zanguera, tél : 91 33 16 44, où étant et parlant à : Le numéro 09 33 16 44 de M. NOLI Komi Dogbede étant inaccessible et son domicile étant inaccessible, nous avons procédé à l'affichage à la porte principale de l'édifice du Tribunal de Grande Instance de Lomé conformément à l'art 58 de la loi de procédure civile.

L'original de la lettre en date du 14 Août 2026 signée par la Compagnie Financière Africaine (COFINA) SA, représentée par son Directeur Général, ayant en objet : « Mise en demeure », Commençant par : « Monsieur,

Il ressort des éléments en possession de notre Institution que vous avez cessé de vous présenter à votre poste de travail depuis le 29 Juin 2026, sans autorisation préalable de votre hiérarchie ni justification régulièrement portée à la connaissance de l'Institution

...»

Et terminée par :

« Comptant vous voir dans les prochains jours, nous vous prions, Monsieur, d'agréer nos meilleures salutations. »

La présente signification est faite à toutes fins utiles que de droit ;

SOUS TOUTES RESERVES

Et nous lui avons, étant et parlant comme ci-dessus, laissé l'original de la lettre ci-dessus en date du 14 Août 2026 ainsi que copie du présent exploit dont le coût est de _____ FCFA.



L'HUISSIER



COFINA

Compagnie Financière Africaine

Institution de microfinance pour les PME et particuliers

Lomé, le 14 Août 2026

Monsieur NOLI Komi Dogbede

Lomé, Quartier ZANGUERA

Tél : 91 33 16 44

LOME-TOGO

URGENCE SIGNALÉE

Par lettre au porteur avec accord de réception

A l'attention particulière de Monsieur NOLI Komi Dogbede

N° Réf : CFNTGJURADJ/6467/2026

Objet : Mise en demeure

Monsieur,

Il ressort des éléments en possession de notre Institution que vous avez cessé de vous présenter à votre poste de travail depuis le 29 juin 2026, sans autorisation préalable de votre hiérarchie ni justification régulièrement portée à la connaissance de l'Institution.

Malgré les démarches entreprises afin de vous joindre et d'obtenir des explications sur cette absence, nous n'avons, à ce jour, reçu aucune justification de votre part.

Votre absence a, en outre, fait l'objet d'un constat par voie d'huissier de justice en date du 30 juillet 2026, lequel établit votre absence de votre lieu habituel de travail.

Cette situation, qui se prolonge depuis plusieurs mois, constitue un manquement à vos obligations professionnelles et est susceptible de recevoir une qualification disciplinaire conformément aux dispositions applicables du Code du travail Togolais.

Par la présente, nous vous mettons formellement en demeure de :

- nous faire parvenir, dans un délai de 72 heures à compter de la réception de la présente, toute explication et tout justificatif de nature à justifier votre absence ;

- reprendre effectivement votre poste de travail dans le même délai, sauf motif légitime dûment justifié.

À défaut de réponse, de justification valable ou de reprise de votre poste dans le délai imparti, COFINA TOGO SA se réserve le droit d'engager à votre encontre toute procédure appropriée, notamment la procédure disciplinaire pouvant conduire à la rupture de votre contrat de travail, sans préjudice de tout autre droit dont elle dispose.

La présente mise en demeure ne préjuge pas de la décision qui pourrait être prise à l'issue de la procédure contradictoire et vous est adressée afin de vous permettre de faire valoir utilement vos observations.

Nous vous invitons, en conséquence, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour régulariser votre situation dans le délai précité.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Comptant vous voir dans les prochains jours, nous vous prions, d'agréer nos meilleures salutations.

Mawuli Kossi KOVE

Directeur Général





Forme Limitee - Société Financière avec Conseil d'Administration

Capital social : 1.500.000.000 FCFA

SIF - Numéro d'enregistrement T/15/PA/0000000000

Approuvé par arrêté n° 000.000/PA/0000000000

Approuvé par : Le Directeur du 13 Avenue, Indépendance Lomé-Togo

N°CM : 10-074-01-0000-01-0000 / N°P : 1000000000

Tél : +228 90 88 88 88 / 90 88 88 88 / 22 22 22 22

Email : serviceclient@cofinatogo.com

01 37 3000 Lomé - Togo

Dangote Petroleum Refinery

L'introduction en Bourse atteint 68,6 % des souscriptions attendues

L'introduction en bourse de Dangote Petroleum Refinery and Petrochemicals suscite un intérêt marqué au Nigeria. Quelques heures après l'ouverture de l'offre, le lundi 14 septembre 2026, les souscriptions avaient atteint 1 476,17 milliards de nairas, selon les données de la Nigerian Exchange (NGX). Ce montant représente environ 68,6 % de l'objectif maximal fixé à 2 152,5 milliards de nairas.

Au total, 402 634 transactions ont été enregistrées à la mi-journée. Le résultat définitif dépendra toutefois du niveau de souscription atteint avant la clôture de l'offre, prévue le 13 octobre prochain.

L'opération porte sur 4,1 milliards d'actions proposées à 525 nairas l'unité, pour un montant attendu d'environ 1,63 milliard de dollars. Elle est ouverte à partir de 10 actions, soit un

investissement minimal de 5 250 nairas. La première cotation est annoncée pour novembre sur la Nigerian Exchange.

Pour faciliter l'accès des investisseurs, la société s'appuie sur plusieurs canaux de souscription, dont 20 banques, 17 fintech, deux opérateurs de services mobiles et la plateforme NGX Invest. Les actions proposées représentent environ 3 % du capital. Dangote devrait conserver 87 % de la société après l'opération, confirmant le caractère limité de l'ouverture du capital.

Au-delà des fonds levés, l'IPO doit accompagner l'expansion de la raffinerie et soutenir un vaste programme d'investissement de 14,3 milliards de dollars. Sa capacité, actuellement estimée à 700 000

barils par jour, devrait atteindre 1,4 million de barils par jour d'ici 2029. Le programme couvre

Aliko Dangoté

également d'autres projets industriels du groupe dans les hydrocarbures. Les 1,63 milliard de dollars attendus de l'introduction représenteraient environ 11 % de cette enveloppe globale. L'opération ne suffira donc pas, à elle seule, à financer toutes les ambitions annoncées. Au prix de 525 nairas, la

raffinerie est valorisée à près de 63 000 milliards de nairas, soit environ 48 milliards de dollars au

taux retenu par Reuters. Cette estimation devra cependant être confrontée à l'évolution du marché et au résultat final de l'offre. Aliko Dangote vise, de son côté, une valorisation du groupe de 350 milliards de dollars à l'horizon 2030. Cet objectif repose sur l'augmentation des capacités de raffinage

et le développement d'activités intégrées dans les hydrocarbures et la pétrochimie. Si elle est entièrement souscrite, l'opération pourrait devenir la plus importante introduction en Bourse jamais réalisée en Afrique, tout en laissant le contrôle de la raffinerie aux actionnaires historiques.

Cette première réaction du marché ne préjuge toutefois pas du succès définitif de l'opération. Les investisseurs devront examiner les modalités d'allocation, les perspectives de rentabilité et les risques liés à l'exploitation d'une infrastructure industrielle de cette envergure. Pour la place financière nigériane, cette ouverture constitue un test de confiance, de liquidité et de capacité à soutenir les ambitions industrielles africaines.

E.A

Niger/Sécurité

Tiani limoge son chef d'état-major et recompose la chaîne de commandement

Deux semaines ; c'est le temps qu'il aura fallu à Abdourahmane Tiani pour tirer les conséquences de la mutinerie qui a secoué Niamey fin août. Vendredi soir, la télévision publique diffusait un communiqué sobre : le général de brigade Mamane Sani Kiaou devient chef d'état-major des Armées, en remplacement du général Moussa Salaou Barmou. Aucun motif n'a été avancé. La junte ne s'en explique jamais vraiment.

Barmou et Kiaou appartenaient pourtant au même cercle, celui des officiers promus au lendemain du coup d'État de juillet 2023. Le premier incarnait la continuité du putsch depuis trois ans. Le second, jusque-là chef d'état-major de l'armée de Terre, hérite désormais du poste le plus exposé du dispositif militaire nigérien. Un décret parallèle installe le général Abdourahmane Abou Zataka à la tête de l'armée de Terre. La chaîne de commandement se recompose entièrement, sans qu'un mot ne soit dit sur les raisons de cette bascule.

Les proches du nouveau chef d'état-major le présentent comme un homme de terrain, rompu aux opérations contre les groupes jihadistes à



Tiani

Tillabéri et à Diffa. C'est aussi lui qui avait négocié, en 2023 et 2024, le départ des troupes françaises puis américaines du sol nigérien, un dossier qui a fait sa réputation dans l'appareil sécuritaire. Depuis fin août, il multipliait les visites dans les garnisons du pays, officiellement pour « ramener la cohésion » parmi des soldats encore marqués par les combats de Niamey, où mutins et forces loyalistes s'étaient affrontés jusque dans l'enceinte de la présidence et de l'aéroport international.

Reste une question que le

communiqué de vendredi ne tranche pas : ce limogeage sanctionne-t-il une défaillance dans la gestion de la mutinerie, ou vise-t-il simplement à resserrer autour de Tiani un cercle d'officiers qu'il juge plus sûr ? Niamey, fidèle à sa ligne depuis le coup d'État, a déjà désigné Paris comme l'instigateur présumé du soulèvement d'août, accusation que la France a rejetée. Le remaniement militaire, lui, ne dissipe aucune de ces zones d'ombre. Il déplace simplement les hommes qui devront, le cas échéant, y répondre.

T.M.

Sénégal/ Dette

Sous programme FMI, le président Faye en tournée pour convaincre

Quatre jours et deux capitales pour convaincre. Le président Bassirou Diomaye Faye a quitté Dakar dimanche 13 septembre 2026 pour Washington, première étape d'une tournée qui le mènera ensuite à Abu Dhabi jusqu'au 17 septembre. Officiellement, il s'agit de « renforcer les partenariats économiques et financiers ». Officieusement, c'est le Sénégal endetté, sous-programme avec le FMI depuis l'affaire du surendettement caché révélée en 2024, qui va chercher des garanties là où l'argent circule encore librement.

À Washington, les 14 et 15 septembre, le chef de l'État s'entretiendra avec ses partenaires américains sur les priorités de coopération économique. Le programme reste sobre dans sa formulation, presque elliptique, la présidence n'a pas détaillé la liste des rendez-vous prévus. Cap ensuite sur Abu Dhabi, les 16 et 17, pour une visite officielle cette fois, avec les Émirats arabes unis comme interlocuteur. L'énergie, les mines, les infrastructures portuaires : les mêmes secteurs qui figuraient déjà à l'ordre du jour de la délégation émiratie reçue à Dakar le 4 septembre, conduite par le ministre du Commerce extérieur Thani Al Zeyoudi. Le fil est continu. Ce déplacement en est la suite logique, pas l'improvisation d'un agenda diplomatique chargé.

Le Conseil des ministres du 10 septembre avait annoncé les deux étapes sans en faire une affaire d'État. L'Agence de presse sénégalaise a confirmé le calendrier dans la foulée : deux jours à Washington, deux jours à Abu Dhabi, retour

à Dakar jeudi. Rien, dans la communication officielle, ne laisse deviner l'ampleur des attentes qui pèsent sur ce déplacement. Car Diomaye Faye voyage avec un passif. Depuis son élection, le président sénégalais navigue entre promesse de rupture et contraintes budgétaires héritées, un audit accablant sur les finances publiques, une trajectoire d'endettement qui a fait fuir une partie des investisseurs internationaux avant même que le Pastef n'installe durablement ses marques.

Washington et Abu Dhabi ne financent pas par sentiment. Les Émirats, en particulier, ont bâti ces dernières années une présence discrète mais tenace dans les ports et les mines ouest-africains, du Sénégal au Congo. Reste à savoir si cette tournée débouchera sur des engagements chiffrés, ou si elle restera, comme tant d'autres avant elle, un exercice de représentation sans lendemain économique immédiat.

T.M.

Soudan/Elections

Le gouvernement presse le Parlement d'amender la loi électorale avant le scrutin du 22 décembre

Cent jours. C'est le délai qui sépare le Soudan du Sud de son scrutin du 22 décembre 2026, et le pays n'a toujours ni loi électorale stabilisée, ni registre des électeurs, ni recensement sur lequel adosser l'un et l'autre. Dimanche, le gouvernement a demandé au Parlement d'adopter en urgence des amendements au National Election Act. L'objectif affiché par le porte-parole Ateny Wek Ateny : verrouiller juridiquement un découpage électoral déjà contesté avant même d'être appliqué.

L'exécutif veut conserver les 102 circonscriptions géographiques héritées du redécoupage de 2010, complétées par des listes de partis et des quotas

réservés aux femmes, aux jeunes, aux minorités et aux personnes handicapées. Rien de nouveau sur le fond, la Commission électorale avait officialisé cette architecture dès décembre



Une opération de dépouillement au Soudan du Sud

2025, faute de recensement national actualisé. Le choix, à l'époque, avait été présenté comme pragmatique : dissocier le scrutin du chantier constitutionnel et du recensement, deux

dossiers au point mort depuis des années. Presser aujourd'hui le Parlement pour graver ce montage dans la loi trahit une autre urgence, moins technique que politique : donner un

semblant d'irréversibilité à un calendrier que plusieurs voix jugent intenable. Sur le terrain, les signaux restent contradictoires. Début septembre, la Commission a lancé la

formation des comités électoraux locaux, avec un début d'inscription des électeurs en Équatoria occidental. Mais au 2 septembre, elle reconnaissait elle-même qu'aucun registre n'existait encore et qu'un enregistrement manuel, papier, précéderait toute saisie informatique, un chantier logistique colossal pour un pays aux infrastructures administratives exsangues, à trois mois du vote. Juba avance malgré tout, et sur la défensive. Le 11 septembre dernier, le gouvernement a rejeté les mises en garde de la Commission des Nations unies sur les droits de l'homme concernant l'état

de préparation du scrutin, tout en réaffirmant sa détermination à tenir la date de décembre. Un réflexe désormais familier dans la sous-région : opposer la souveraineté du calendrier électoral aux réserves techniques des observateurs internationaux. Reste une équation que les amendements législatifs ne résoudront pas seuls. Un cadre juridique solide sur le papier ne garantit ni un registre électoral constitué à temps, ni une administration capable de l'exploiter en cent jours. Entre la loi et le terrain, c'est cet écart que Juba devra combler. Ou assumer, le 22 décembre venu.

T.M.

Réchauffement climatique

La température de surface des océans a atteint un nouveau record

La planète vient de connaître son mois d'août le plus chaud jamais enregistré (août 2026), selon les dernières données climatiques analysées par l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

La température moyenne mondiale de l'air en surface a dépassé de 1,65°C le niveau estimé pour la période préindustrielle, selon les données disponibles. La température de surface des océans a elle aussi atteint un nouveau record.

Cette chaleur exceptionnelle s'est fait sentir sur tous les continents. L'hémisphère Nord a connu son été le plus chaud jamais enregistré, tandis que l'hémisphère Sud a connu un hiver parmi les plus chauds. Dans le même temps, l'étendue de la banquise était inférieure à la moyenne en Arctique comme en Antarctique. Ces résultats proviennent notamment des données du service Copernicus sur

le changement climatique de l'Union européenne, de l'Agence américaine d'observation océanique et atmosphérique (NOAA) et de la NASA.

Chaleur, sécheresse et tempêtes

En Europe occidentale, les vagues de chaleur ont prolongé une période exceptionnelle de températures élevées entamée dès le mois de mai. De sévères conditions de sécheresse ont notamment touché la France, la Hongrie, la Roumanie, la Serbie et le Royaume-Uni. L'Europe centrale et orientale a également été confrontée à une sécheresse généralisée, parfois persistante depuis le printemps. Les débits de plusieurs grands fleuves européens, dont le Rhin, le Danube, le Boug méridional et le Dniepr, sont restés exceptionnellement faibles. À l'échelle mondiale, l'activité cyclonique tropicale a été supérieure à la moyenne,

avec 19 tempêtes tropicales enregistrées au cours du mois.

El Niño entre en scène

L'OMM souligne que le phénomène El Niño a contribué aux conditions climatiques exceptionnelles observées en août. Il a influencé les températures, les précipitations et l'activité

le service Copernicus de surveillance de l'atmosphère. Les perspectives sont préoccupantes. Dans son dernier bulletin consacré à El Niño, l'OMM estime que le phénomène, désormais bien établi, devrait encore s'intensifier au cours des prochains mois, avec des conséquences importantes sur les températures et les

Selon les Centres nationaux américains d'information environnementale, la température moyenne mondiale en surface en août a dépassé de 1,32°C la moyenne du XXème siècle, faisant de ce mois le plus chaud depuis le début des relevés en 1850. Pour l'OMM, ces données viennent confirmer la poursuite d'un réchauffement planétaire qui se traduit déjà par des vagues de chaleur plus intenses, des sécheresses, des incendies, des précipitations extrêmes et la diminution des glaces de mer.

L'agence météorologique de l'Organisation des Nations unies (Onu) présentera son prochain bilan de l'état du climat mondial lors de la prochaine Conférence des Nations unies sur le climat, la COP31, qui se tiendra en novembre à Antalya, en Türkiye.

Edem Dadzie



Image représentant le réchauffement de la planète (Image trouvée en ligne)

cyclonique dans plusieurs régions du monde.

En Indonésie, les conditions associées au phénomène ont notamment favorisé l'intensification des feux de forêt saisonniers, selon

précipitations jusqu'en 2027.

Un signal climatique sans équivoque

Les dix mois d'août les plus chauds jamais enregistrés ont tous eu lieu depuis 2016.

Climat et éducation en 2025

Les vagues de chaleur ont perturbé l'apprentissage d'environ 50 millions d'élèves

Tempêtes, inondations et vagues de chaleur ont perturbé la scolarité de plus de 171 millions d'enfants à travers le monde en 2025, soit près d'un élève sur dix, selon une nouvelle analyse publiée le 10 septembre 2026 par le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef).



© Unicef/Raphael Pouget Aboya, 12 ans, traverse un champ inondé pour se rendre à son école, dans la région de Gambella, en Éthiopie

Intitulée Learning Interrupted (Apprentissages interrompus), cette analyse porte sur 106 pays et territoires et met en évidence l'impact croissant des phénomènes météorologiques extrêmes sur l'éducation.

Fermetures d'écoles, suspension des cours, journées raccourcies, enseignement à distance : les perturbations prennent des formes multiples. Dans certains cas, les établissements

sont directement endommagés, tandis que les déplacements de population et l'augmentation de l'absentéisme peuvent accroître le risque de décrochage scolaire.

« Pour des millions d'enfants, les aléas climatiques ne font pas qu'interrompre les leçons

millions d'enfants, tandis que les vagues de chaleur ont perturbé l'apprentissage d'environ 50 millions d'entre eux.

Au Pakistan, les graves inondations de mousson survenues en août dernier ont retardé la rentrée scolaire de plus de 28 millions d'élèves. En Égypte, une tempête de khamsin, accompagnée de vents violents et de poussières, a entraîné une journée de fermeture des écoles à l'échelle nationale en avril, affectant elle aussi plus de 28 millions d'enfants.

Dans 40 pays, les élèves ont subi plusieurs perturbations climatiques au cours de la même année. À Madagascar, par exemple, les sécheresses, cyclones tropicaux et inondations ont affecté quelque 280.000 élèves. En Espagne, des tempêtes, une vague de chaleur puis le cyclone post-tropical Gabrielle ont successivement perturbé les cours dans plusieurs régions. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, Taudibura Garo, 16 ans, raconte les conséquences concrètes de ces phénomènes sur sa scolarité. « L'eau nous arrive généralement jusqu'aux genoux et inonde les latrines ; il devient alors dangereux

de rester à l'école, et nous manquons les cours que nous devrions suivre », témoigne-t-il.

Les filles particulièrement exposées

Près des trois quarts des élèves touchés vivent dans des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire inférieur, où les systèmes éducatifs disposent souvent de moyens limités pour assurer la continuité de l'enseignement face aux crises climatiques.

Les filles sont particulièrement vulnérables au décrochage. Lorsque les écoles et les installations sanitaires sont endommagées, que les familles sont déplacées ou perdent leurs revenus, elles peuvent être davantage sollicitées pour les tâches domestiques, les soins aux proches ou la collecte de l'eau.

Le risque de mariage d'enfants peut également augmenter dans les situations de crise, rendant plus difficile leur retour à l'école.

Un coût humain... et économique

Au-delà des cours manqués, les perturbations climatiques risquent de

laisser des traces durables sur les perspectives d'avenir des enfants. Selon l'analyse de l'Unicef, l'inaction pourrait se traduire par au moins 200 milliards de dollars de pertes de revenus au cours de la vie active des élèves dont la scolarité a été perturbée en 2025.

L'Unicef appelle donc les gouvernements à renforcer la résilience climatique des systèmes éducatifs, notamment en investissant dans des écoles capables de résister aux phénomènes météorologiques extrêmes et dans des dispositifs permettant de maintenir les apprentissages pendant les crises.

L'agence souligne également l'importance d'un financement accru de l'éducation et d'un accès des enfants et des jeunes aux connaissances et aux compétences nécessaires pour s'adapter au changement climatique.

« Les aléas climatiques menacent la vie et l'avenir des enfants. Nous devons investir dans des écoles et des systèmes éducatifs conçus pour résister aux chocs climatiques », a averti Catherine Russell.

E. Dadzie

Éducation au Togo / Rentrée scolaire 2026-2027

Chiffres clés d'une école en pleine mutation

Près de 3 millions d'élèves ont repris le chemin des classes au Togo, le lundi 14 septembre 2026, sur toute l'étendue du territoire national. A l'occasion de cette nouvelle rentrée, les autorités en charge de l'éducation nationale ont dévoilé quelques initiatives de transformation profonde du système éducatif qui s'illustrent à travers davantage d'infrastructures, plus d'enseignants, une montée en puissance des sciences et du numérique et une orientation croissante vers les métiers.

Il y a environ 2,9 millions d'élèves du préscolaire, du primaire, du secondaire général et du secondaire technique à retrouver les salles de classe depuis le lundi. Cette rentrée 2026-2027 a permis aux élèves et aux parents de toucher du doigt, les efforts du gouvernement, en matière de l'accélération des investissements et des réformes destinées à rendre l'école togolaise plus accessible, mieux équipée et davantage connectée aux besoins de l'économie. Le changement se mesure d'abord dans les moyens mobilisés. En 2022, l'éducation représentait 20,8 % des dépenses

du budget de l'État, soit environ 4 % du PIB, contre une moyenne de 15,9 % dans l'espace Cedeao. En 2024, le financement public consacré à la mise en œuvre du Plan sectoriel de l'éducation a atteint 252,2 milliards de FCFA, en



2,9 millions d'élèves ont repris le chemin de l'école le 14 septembre au Togo

hausse de 9,3 % sur un an. Sur le terrain, l'effort porte également sur les conditions d'apprentissage. En 2021, 16 650 tables-bancs avaient déjà été distribuées aux établissements publics. Pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022, environ 40 000 tables-bancs avaient été mises à disposition. En 2023, quelque 25 000 supplémentaires

ont été répartis dans les sept régions éducatives. En 2024, plus de 400 nouvelles salles de classe et 20 000 tables-bancs sont venues renforcer les capacités d'accueil, tandis que 3 600 enseignants supplémentaires étaient

primaires, consacrant deux heures par semaine aux activités pratiques. L'objectif : familiariser progressivement les enfants avec les métiers, les savoir-faire et les réalités du monde professionnel.

Dans la kyrielle des innovations majeures, l'on retrouve l'introduction des FabLabs éducatifs, la robotique, la programmation, l'impression 3D et, à terme, l'intelligence artificielle qui doivent faire leur entrée dans les apprentissages. Pour accompagner leur déploiement, 101 Fabmanagers ont été formés en août 2026. La filière scientifique gagne elle aussi du terrain. Cinq nouveaux lycées scientifiques et 16 collèges scientifiques ouvrent cette année, dans la continuité de l'expérimentation des classes scientifiques de 4e et 3e lancée en 2025.

Former autrement, encadrer davantage

Cette modernisation passe aussi par les enseignants. Les anciennes écoles normales d'instituteurs ont été transformées en Écoles

normales de formation des professeurs d'école (ENFPE), avec l'ambition de professionnaliser davantage la formation initiale des enseignants.

Le contrôle du système est également renforcé avec la mise en fonction de la Direction des enseignements privés, chargée notamment du suivi administratif et pédagogique des établissements privés.

Du financement des infrastructures à la robotique, de la formation des enseignants aux classes-métiers, le Togo cherche ainsi à faire évoluer son école d'un modèle essentiellement fondé sur la transmission des savoirs vers un système davantage orienté vers les compétences, les sciences, le numérique et l'emploi.

Le défi, désormais, sera de transformer ces investissements en résultats durables sur la qualité des apprentissages et l'insertion professionnelle des jeunes.

Affo-Djèlè Alarba

Organisation ouest-africaine de la santé

Le médecin et universitaire togolais Vincent Pitché prend les rênes de l'organisation

Le dermatologue vénéréologue togolais a officiellement pris ses fonctions, à la tête de cette institution spécialisée de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) dans le domaine de la santé, en début septembre 2026 pour un mandat de 4 ans.

Sa nomination s'inscrit dans le cadre du renouvellement des dirigeants des institutions communautaires de la Cedeao pour la période 2026-2030. Il succède au Béninois Melchior Athanase Joël Aïssi, dont le mandat à la tête de l'organisation régionale est arrivé à terme.

Le nouveau directeur général s'appuie sur une expérience de près de trois décennies dans le secteur sanitaire. Depuis 1996, il a notamment collaboré avec

l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Onusida, l'Usaid, le Pnud et l'Unfpa, ainsi qu'avec l'Ooas. Ses missions l'ont notamment conduit à travailler sur les politiques sanitaires, la mobilisation des ressources et l'harmonisation des stratégies de prise en charge du VIH dans la région ouest-africaine. Au Togo, Palokinam Pitché a dirigé le Programme national de lutte contre le Sida (PNLS) de 2007 à 2012. Il a ensuite pris la direction du Secrétariat permanent du Conseil national de lutte contre le Sida et les IST (CNLS-IST), poursuivant son engagement dans la prévention et la prise en charge du VIH.

Son parcours comprend également une importante dimension académique. Professeur titulaire de



Prof. Vincent Palokinam Pitché

dermato-vénéréologie du Cames depuis 2007 et agrégé de médecine depuis 2002, il enseigne à la Faculté des sciences de la santé de l'Université de Lomé depuis 1997. Il dirige

par ailleurs le service de dermato-vénéréologie du CHU Sylvanus Olympio depuis 2015.

Avec plus de 250 publications scientifiques à son actif et plusieurs

ouvrages consacrés notamment à la dermatologie, au VIH, aux Infections sexuellement transmissibles (IST) et à la santé sexuelle, le professeur dispose d'un profil à la fois médical, universitaire et institutionnel.

À la tête de l'Ooas, il devra désormais mettre cette expérience au service des priorités sanitaires régionales. Sa prise de fonctions intervient dans un contexte où les pays ouest-africains doivent notamment renforcer leur capacité collective à prévenir et gérer les épidémies, améliorer l'accès aux soins et consolider les systèmes de santé face aux différentes vulnérabilités sanitaires de la région.

Source : Togo First

Éducation

CBI Togo soutient les « Vacances utiles »

Coris Bank International Togo (CBI Togo) a accompagné, le vendredi 28 août 2026, les activités des « Vacances utiles » organisées à Bè Souza-Nétimé par le Comité de développement de quartier (CDQ). À cette occasion, la banque a remis des fournitures scolaires aux élèves participants.

Cette contribution vise à aider les bénéficiaires à mieux préparer la prochaine rentrée académique, tout en soutenant une initiative consacrée à l'occupation utile des jeunes pendant les vacances. Le programme entend également renforcer les acquis scolaires et encourager des valeurs telles que la discipline, la responsabilité, l'entraide et la citoyenneté.

Par ce geste, CBI Togo affirme sa volonté de soutenir les actions locales en faveur de l'éducation et de l'épanouissement de la jeunesse. L'accompagnement traduit aussi l'engagement de l'établissement à contribuer à l'amélioration des conditions d'apprentissage et à la promotion de l'égalité des chances. Pour la banque, les « Vacances utiles »

offrent un cadre propice à la transmission des connaissances, au développement personnel et à l'autonomisation des élèves. Elles participent ainsi à la construction d'une jeunesse davantage préparée aux exigences de la vie scolaire et citoyenne.

Cette action s'inscrit dans la démarche de responsabilité sociale de CBI Togo, qui se présente comme une banque proche de ses communautés. À travers ses services financiers et initiatives citoyennes, l'établissement entend accompagner les projets des particuliers, des entreprises et des professionnels, conformément à sa signature « La Banque Autrement ».

Cette démarche renforce les liens avec les habitants et confirme la place de la banque localement.

E. A

